

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.4.1

Numéro de la demande : 2007-8657

Demande: B.4.1 (Conversion d'une homologation temporaire en

homologation complète, sans consultation)

Produit : K9 Advantix 100 adulticide contre les puces et les tiques

Numéro d'homologation: 27659

Matière(s) active(s) (m.a.): Imidacloprid (IMI), perméthrine (PFL)

Numéro de document de l'ARLA: 1753574

But de la demande

Le but de cette demande est la conversion de l'homologation temporaire de l'adulticide K9 Advantix 100 contre les puces et les tiques (N° d'homologation 27658) en homologation complète.

Évaluation des propriétés chimiques

L'adulticide K9 Advantix 100 contre les puces et les tiques est une formulation liquide contenant deux matières actives, l'imidacloprid et la perméthrine aux concentrations nominales de 8,8 % et de 44 %, respectivement. Le produit a une masse volumique de 1,145 g/mL. Les exigences en matière de données sur la chimie de ce produit sont respectées.

Évaluation sanitaire

Aucune donnée toxicologique n'avait été requise pour l'homologation initiale.

Aucune évaluation des résidus dans les aliments n'est requise pour cette demande.

Aucune donnée sur l'exposition professionnelle ou en milieu résidentiel n'avait été exigée en vue de l'homologation initiale. Le profil d'utilisation du produit en question est conforme aux profils d'utilisation de chacune des matières actives.



Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

Aucune donnée sur la valeur n'avait été requise pour l'homologation initiale.

Conclusion

Suite à l'examen de toutes les données disponibles, l'ARLA estime qu'elle peut autoriser la conversion de l'homologation temporaire de l'adulticide K9 Advantix 100 contre les puces et les tiques (N° d'homologation 27659) en homologation complète.

Références

PMRA# Reference

1516208 2006, IMI10%/Permethrin 50% SO (all fillings) Stability Data of the Drug

Product, DACO: 3.5.10 CBI

ISSN: 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.